

**Ordre du jour de la séance de Conseil
Municipal du 21 septembre 2022 :**

1. Présentation du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER) par son Président, M. Malik HECHAÏCHI ;
2. Acquisition de la parcelle de terrain n°A0035 ;
3. Acquisition de la parcelle de terrain n°A0034 ;
4. Décision modificative n°2 au budget primitif 2022 du budget principal de la Commune ;
5. Admissions en non-valeurs de produits irrécouvrables ;
6. Questions diverses.

Le Maire
Olivier BIAGGI

